



natagora



natagora

la nature avec vous



Pascal Hauteclair –Natagora
Janvier 2009

**Comment les communes
peuvent-elles agir pour
protéger et favoriser
leur patrimoine naturel ?**

*La biodiversité,
un enjeu
communal*



I. La biodiversité, c'est quoi ?

II. La biodiversité, intérêts pour l'humanité

III. L'érosion de la biodiversité

IV. Que peut faire une commune pour la biodiversité ?





natagora



La Biodiversité, c'est quoi ?



1. La biodiversité, une question de quantité...

La biodiversité, c'est la diversité numérique des espèces

Près de 1,8 millions d'espèces connues mais entre 3 et plus de 100 millions d'espèces estimées dont :

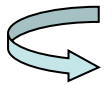
- 250.000 plantes
- 70.000 champignons
- 70.000 mollusques
- 40.000 crustacés
- 950.000 insectes
- 6.000 amphibiens
- 8.000 reptiles
- 10.000 oiseaux
- 4.500 mammifères



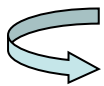
2. La biodiversité, une question qualitative...

La biodiversité, c'est le caractère patrimonial des espèces

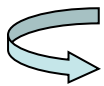
Des milieux comptant peu d'espèces peuvent être plus intéressants que des milieux plus riches car les espèces y sont rares, protégées, menacées, en voie d'extinction...



Les tourbières



Les landes à bruyères



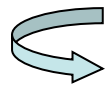
Les pelouses calaminaires

**Des
espèces
hyper
spécialisées
et localisées**

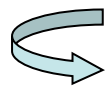
3. La biodiversité, une question génétique...

La biodiversité, c'est la diversité génétique des populations

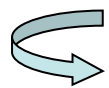
Une espèce se compose d'un ensemble de populations réparties sur une certaine surface de la planète qui présentent des diversités génétiques



Les sous-espèces



Les races et variétés



Les potentialités d'adaptation

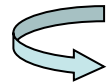


Important dans les régions isolées (îles, montagnes, déserts...)

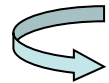
4. La biodiversité, une question d'interactions

La biodiversité, c'est la diversité des relations entre les organismes vivants

Ces relations définissent les écosystèmes de notre planète



Les facteurs non-vivants dits « abiotiques » (climat, sol, topographie...)



Les facteurs vivants dits « biotiques » (espèces végétales, animales, bactériennes...)

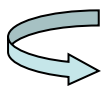


**Chaines trophiques / Parasitisme / Symbiose / Mutualisme /
Commensalisme / Phorétisme / Pollinisation / Décomposition ...**

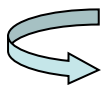
La Biodiversité, Intérêts pour l'humanité



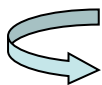
1. Biodiversité et alimentation



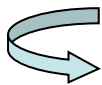
Chasse et cueillette : « Pour de nombreuses populations, la ration protéique provient de plus de la moitié d'espèces sauvages »



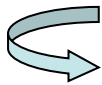
Pêche : « 80 millions de tonnes de poissons pêchés chaque année »



Pollinisation des plantes : « La moitié des espèces végétales, dont de nombreuses espèces alimentaires, sont pollinisées par les animaux »

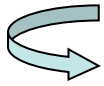


Elevage : « 1,3 milliard de têtes de bovins, 1 milliard pour les porcs, idem pour les moutons, 17 milliards de volailles »

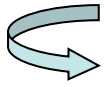


Culture : « Le capital génétique contribue à la moitié de l'augmentation annuelle des récoltes céréalières (cas du phylloxéra de la vigne en France – 1863) »

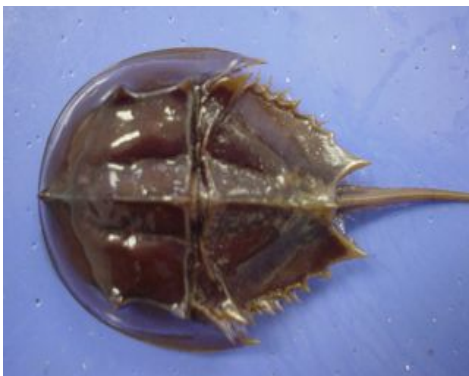
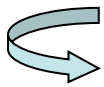
2. Biodiversité et santé



Médicaments à gogo : « 40 à 70 % des médicaments dérivent de substance naturelles comme l'aspirine (écorce de saule), la morphine (pavot), le taxol (alcaloïde anticancéreux dérivé de l'écorce d'if)... »



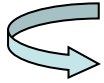
Des plantes au potentiel exceptionnel : « Seules 5.000 plantes étudiées pour leurs propriétés pharmacologiques potentielles ! Et moins de 1% des plantes connues ont été étudiées pour leurs alcaloïdes. »



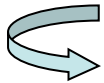
Un potentiel animal encore méconnu : « Sur 18.000 substances issues d'organismes marins, 15% servent à créer de nouvelles molécules actives MAIS moins de 1% de la composition chimiques des espèces marines est connue. »

**La biodiversité, réservoir presque infini de molécules actives...
A quand un remède contre le SIDA, les cancers, Alzheimer, Parkinson...?**

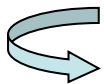
3. Biodiversité et qualité de l'environnement



Fertilité des sols : « La flore bactérienne (vers, bactéries, insectes, acariens, rongeurs...) assure la décomposition et le recyclage de la matière organique morte en minéraux fertiles (sans eux, la terre serait une énorme décharge de cadavres et d'excréments) »

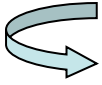


Les zones humides : « Epuration des eaux, approvisionnement des nappes phréatiques, cycle de l'eau, régulation des inondations, protection des côtes contre les cyclones (mangroves et récifs coralliens) »

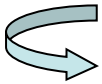


Le Climat et l'atmosphère : Production de l'oxygène, absorption du CO₂, régulation du climat

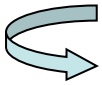
4. Biodiversité et encore des services



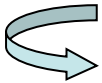
Fibres textiles : « Coton, caoutchouc – latex, lin, soie, fourrure, cuire, propriétés tinctoriales »



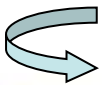
Energie de chauffage : « Un milliard d'êtres humains sont dépendants du bois pour se chauffer et cuire leurs aliments - Energies fossiles »



Matériaux de construction

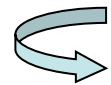


Loisir et tourisme : « 55% des touristes se rendent dans des aires protégées. »

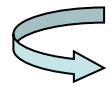


Bonheur et spiritualité

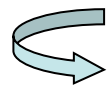
5. Biodiversité, une valeur économique incalculable !



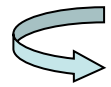
40% de l'économie mondiale repose sur des ressources biologiques et des fonctions écologiques



La valeur des services rendus par la biodiversité est estimée à 33 millions de milliards de dollars / an



La valeur des services rendus par les zones humides est estimée à 50 milliards de dollars / an



Le tourisme vert rapporte 12 milliards de dollars / an





**La biodiversité : un principe de précaution,
une assurance vie pour l'humanité !**

**Quand l'arbre tombe, on l'entend,
quand la forêt pousse, pas de bruit !
(*Proverbe africain*)**



natagora



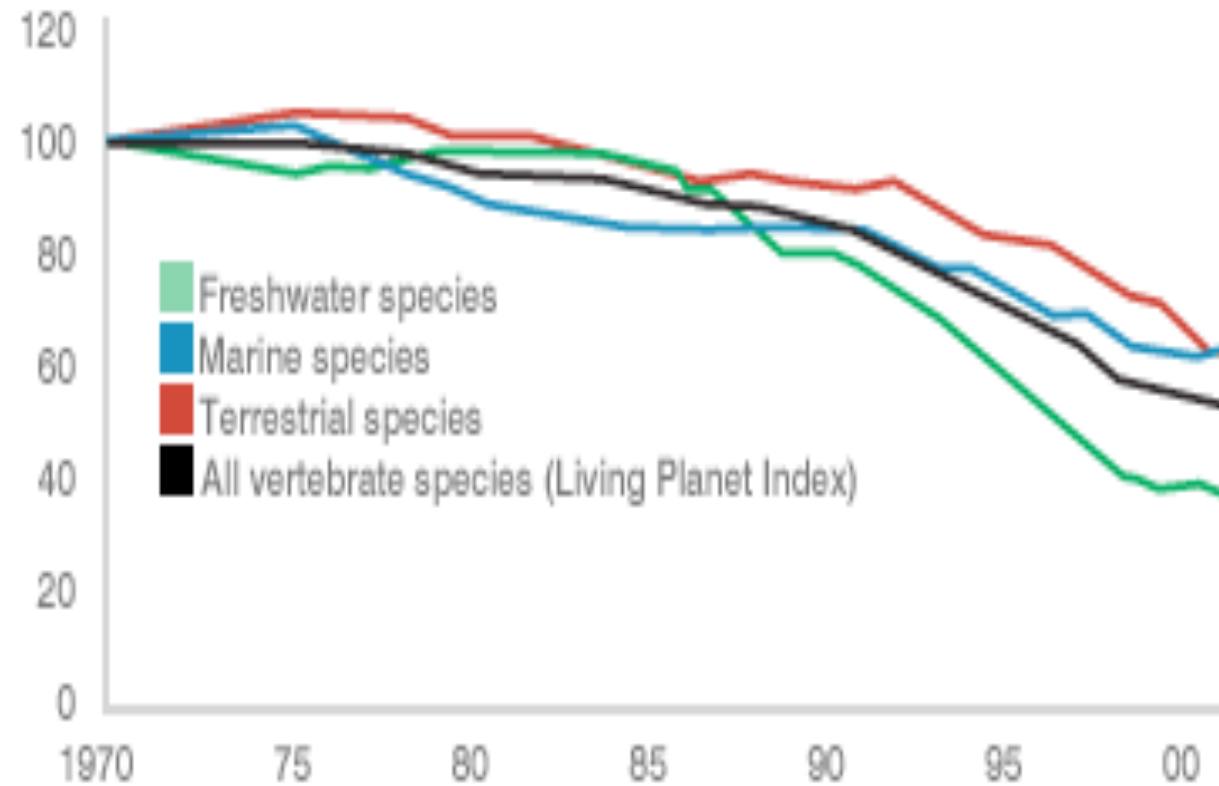
L'érosion de la Biodiversité



1. Erosion globale



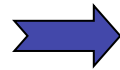
Population index=100 in 1970



SOURCE:WWF, UNEP-WCMC

2. L'ère de l'anthropocène...

Des taux d'extinction élevés...



1 espèce disparaît toutes les 15 minutes !!!

- Sur l'ensemble du continent européen, la moitié des espèces de mammifères, de papillons ou de poissons d'eau douce sont menacées, de même qu'un tiers des espèces de reptiles, d'amphibiens et d'oiseaux.
- En Europe, près de 3000 plantes sont menacées et 27 espèces sont en voie de disparition à court terme.

**6^{ème} extinction de la vie sur Terre...
Un seul responsable : l'Homme !**

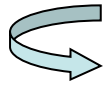


3. Quand les espèces communes disparaissent...

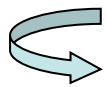


- L'étude d'un échantillon de 23 espèces communes d'oiseaux des champs et de 24 espèces communes d'oiseaux des bois dans 18 pays européens montre que leur nombre a chuté de 71 % entre 1980 et 2002.
- Actuellement, 40% des plantes messicoles ont disparu ou sont en voie de disparition en Europe.

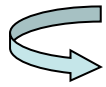
4. Trop, c'est trop !



D'ici 2028, 20% des espèces vivantes sur Terre auraient disparues



Au rythme actuel d'extinction, la moitié des espèces auront disparues dans un siècle !



Exemples d'espèces disparues de la faute de l'homme...



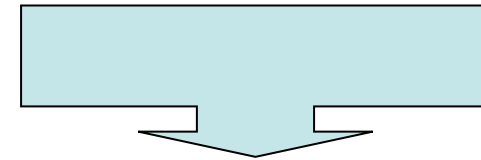
Le dauphin de Chine

- ✦ Espèce endémique à la Chine (fleuve Yangzi Jiang)
- ✦ Eteint en 2007
- ✦ Causes : Barrage des Trois Gorges / Pollution des eaux / Filets de pêche / Cargos



La grenouille plate à incubation gastrique

- ✦ Espèce endémique du Queensland (Australie)
- ✦ Décrite en 1973
- ✦ Eteinte en 2001
- ✦ Causes : Destruction de l'habitat
Prélèvements /
Prédateurs introduits



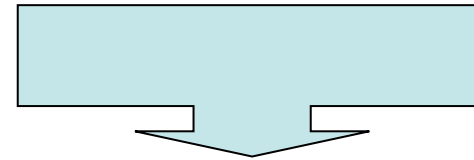
Les amphibiens en chiffres....:

- **43 % des espèces en déclin**
- **32 % des espèces en voie d'extinction (1856 espèces)**
- **168 espèces disparues entre 1970 et 2000**



Le Dodo ou dronte

- ✦ Espèce endémique à l'île Maurice
- ✦ Décrit en 1598
- ✦ Éteint vers 1680
- ✦ Causes : Chasse par les marins / Prédateurs terrestres introduits (rats, serpents, fouines, chats)

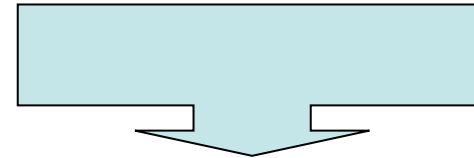


30 à 50 % des oiseaux endémiques des îles Pacifiques déjà éteintes surtout à cause des prédateurs introduits (chèvres, chiens, chats, rats, mustélidés, serpents...)



Le loup de Tasmanie ou Thylacine

- ✦ Marsupial de l'Australie et de la Tasmanie
- ✦ Décrit en 1792 (pour les européens)
- ✦ Eteint en 1930
- ✦ Causes : Chasse / Concurrence avec le dingo

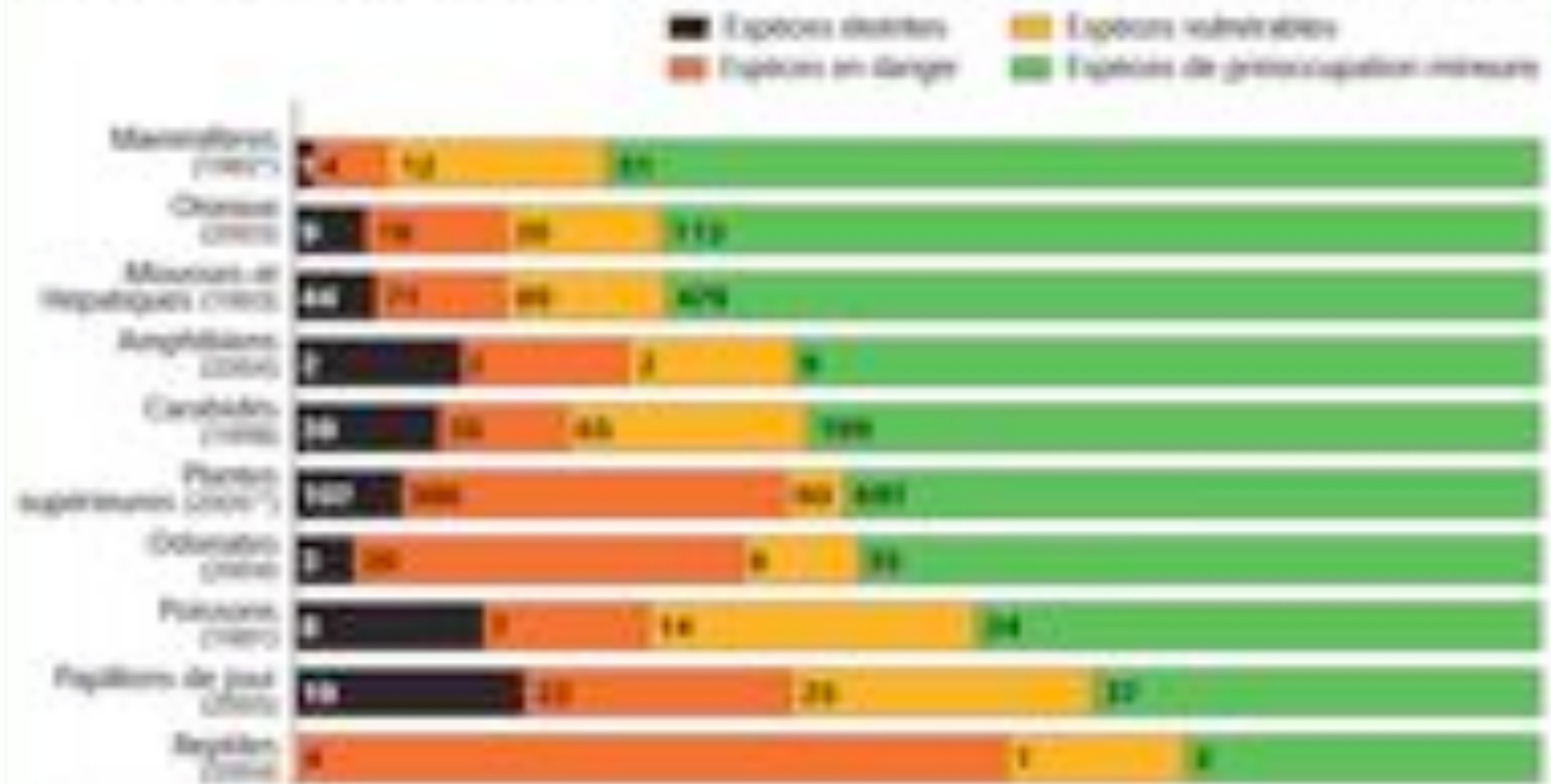


En Australie, 76 espèces de marsupiaux éteintes ou en voie d'extinction sur les 200 connues !

A Madagascar, une cinquantaine d'espèces de lémuriens toutes en voie d'extinction car 80 % des forêts malgaches détruites !

5. La Belgique... pas épargnée !

Statut de conservation des espèces suivies en Région wallonne



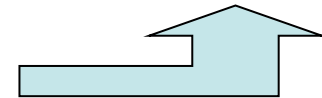
Des milieux réduits à des peaux de chagrins

Les tourbières et les bas-marais

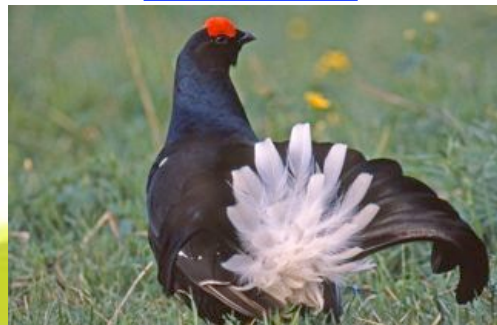
Nacré de la canneberge



Orchis des sphaignes



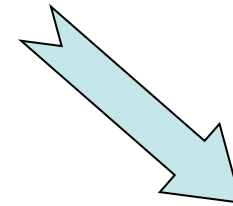
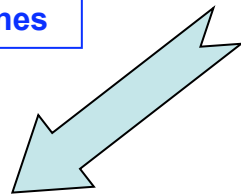
Tétras lyre



Droséra



Agrion hasté



Des milieux réduits à des peaux de chagrins

Les landes à bruyères



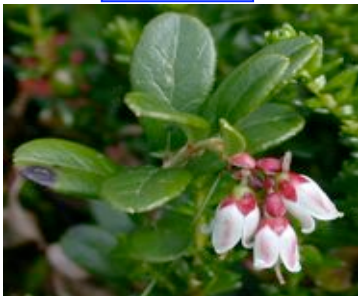
Callune



Coccinelle des bruyères



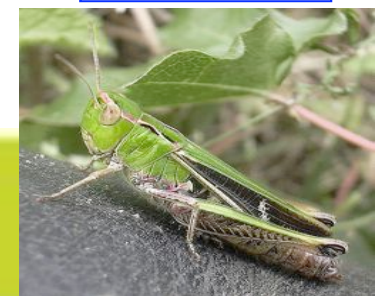
Airelle



Alouette lulu



Criquet ligné



6. Pourquoi une telle érosion de la vie ?



**1. Destruction et fragmentation
des habitats naturels**



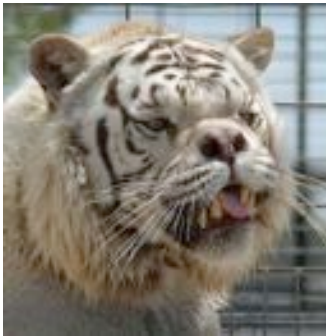
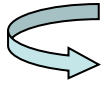
2. Espèces invasives



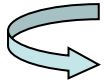
3. Réchauffement climatique



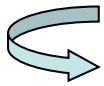
Mais encore...



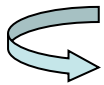
Consanguinité



Pesticides et produits chimiques



Pollutions diverses



Intensification des pratiques agricoles
-
Abandon des pratiques agropastorales



natagora

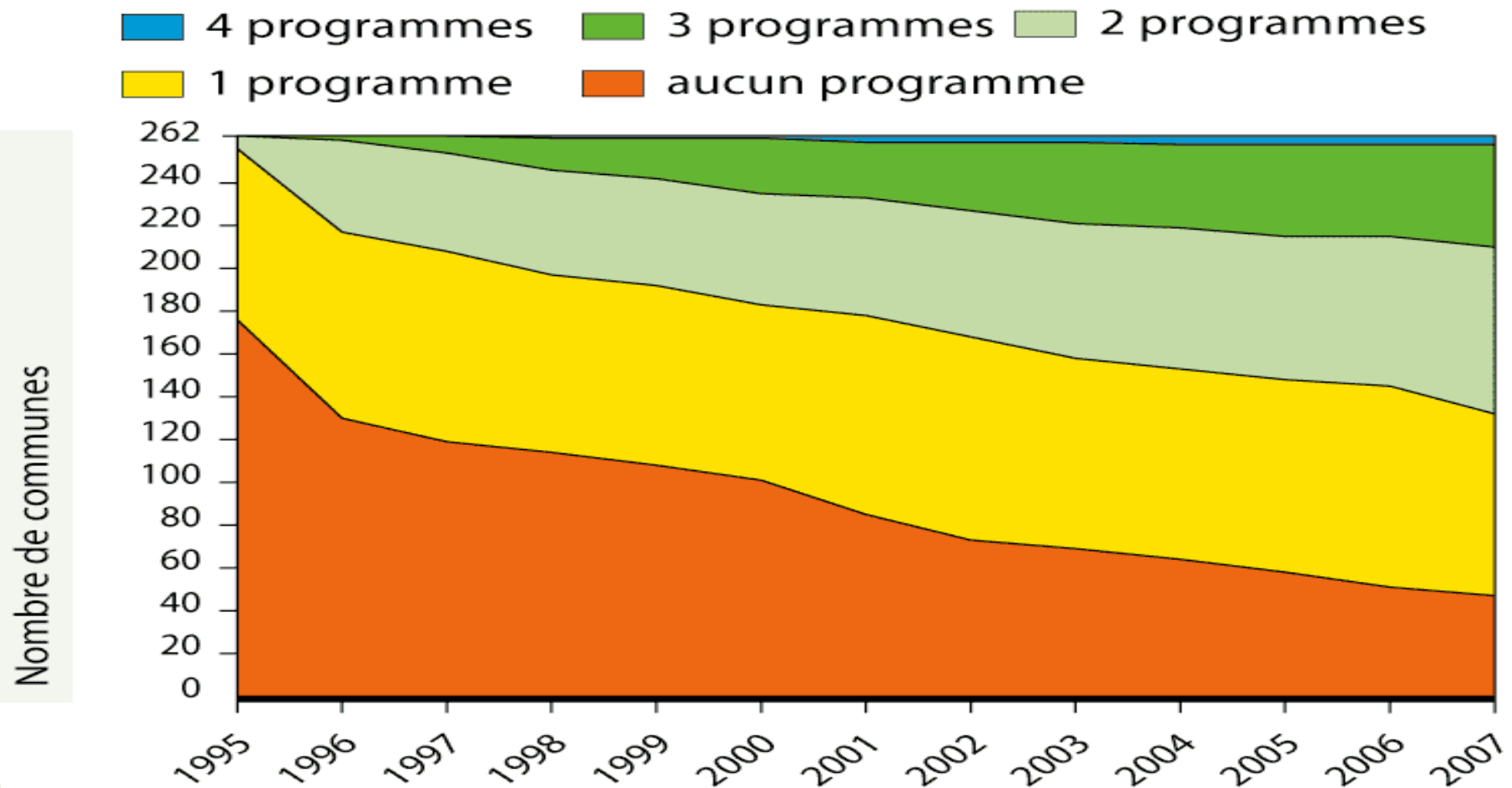


Que peut faire
une commune
pour la biodiversité ?



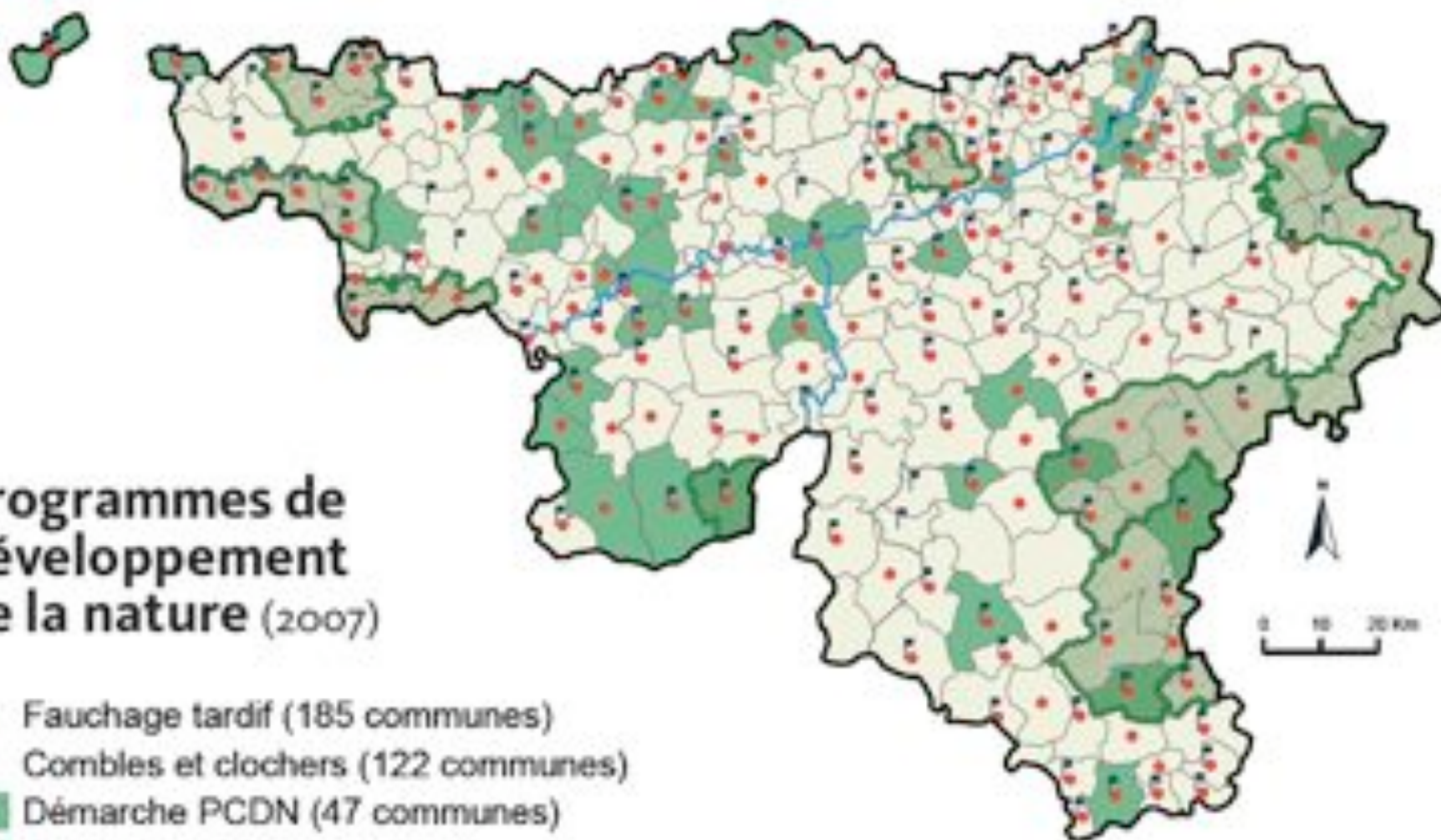
Des communes de plus en plus actives !

Participation des communes aux programmes de développement de la nature en Région wallonne



Programmes de développement de la nature (2007)

- Fauchage tardif (185 communes)
- ⌈ Combles et clochers (122 communes)
- Démarche PCDN (47 communes)
- Parc naturel (47 communes)
- Limite communale
- Cours d'eau



1. Le PCDN, un outil aux 1001 perspectives

A. Un PCDN, c'est quoi ?

*Le **PCDN**, c'est...le **Plan Communal de Développement de la Nature** qui est un outil pour aider une commune volontaire à organiser et structurer sur son territoire un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel*

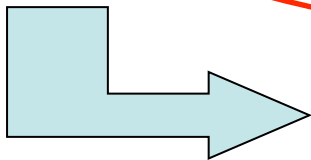
[Pour plus d'infos](#)



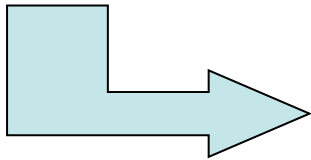
<http://environnement.wallonie.be/dnf/PCDN/>

B. Les bases du PCDN

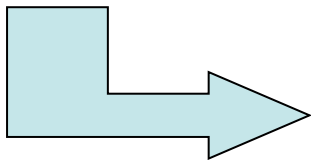
Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local



Lieu d'action = la commune



Biodiversité locale = les milieux naturels de la commune



Acteurs locaux = les partenaires impliqués dans la gestion des ressources naturelles de la commune (pêcheurs, agriculteurs, asbl, élus, citoyens, écoles, commerçants...)

En 1993, 5 PCDN, 23 en 1995 et aujourd'hui 50 communes dans le système

B. Les bases du PCDN (suite)

*Le fil conducteur, c'est le réseau
écologique communal*

- 1. Zones centrales**
- 2. Zones de liaison**
- 3. Zones de développement**

Identifier les milieux typiques de la commune :

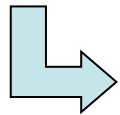
- des terrils à Charleroi
- des vergers à Oupeye
- des champs à Waremme
- des pelouses sur calcaire à Dinant...



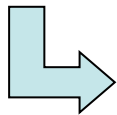
C. Les acteurs du PCDN

C.1. Une progression en étoile au départ de la Région wallonne ...

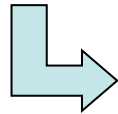
Appel à candidature venant de la Région wallonne vers les communes



Sélection par la Région wallonne des communes désireuses de participer au PCDN



Appel de la commune aux partenaires désireux de s'impliquer dans le PCDN :

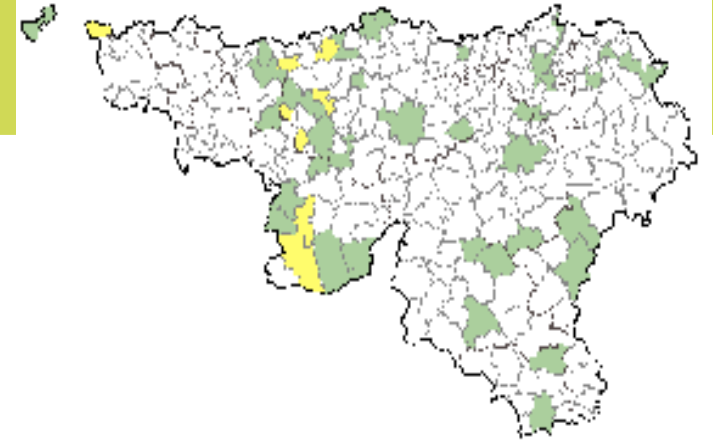


Elargissement du premier groupe de partenaires (promotion, concrétisation des projets...)

A terme, ces partenariats (avec des hauts et des bas) permettent de :

- 1. Sensibiliser activement les citoyens**
- 2. Développer des projets en faveur de la biodiversité retenus dans le PCDN**

C. Les acteurs du PCDN (suite)



C.2. Les communes

La commune Territoire :

- Identifier les zones où la nature est présente et où des actions volontaires non contraignantes sont possibles

La commune Institution :

- Soutien et volonté politique via l'échevin de l'environnement
- Au niveau administratif, un service motivé et capable d'encadrer la dynamique du PCDN, souvent le service Environnement
- Un facilitateur qui joue le chef d'orchestre du PCDN, souvent un éco-conseiller (réunions, sensibilisation du public, relais avec la RW, suivi administratif...)

C. Les acteurs du PCDN (suite)

C.3. Cartographie écologique de la commune

Par un bureau d'étude désigné par la commune

Montant d'environ 15.000 € payé par la RW

Cahier des charges à respecter

Produits attendus :

- Réseau écologique de la commune
- Carte paysagère
- Carte des contraintes
- Rapport de recommandations en faveur du réseau écologique



Outil de travail pour aider les partenaires à développer leur PCDN en cohérence avec le réseau écologique de la commune

C. Les acteurs du PCDN (suite)

C.4. Les autres partenaires

Les partenaires proches de la nature...

Associations naturalistes / Apiculteurs / Agriculteurs / DNF / Forestiers / Pêcheurs / Chasseurs ...

Les partenaires institutionnels...

MET / Intercommunales / Division de l'eau / Commune voisine / CCAT ...

Les partenaires éducatifs...

Ecoles / Associations travaillant dans l'Ere / Bibliothèques / Universités ...

Les partenaires sociaux...

CPAS / Maisons de repos ...



C. Les acteurs du PCDN (suite)

Les partenaires économiques...

Banques / Entreprises / Commerçants...

Les partenaires loisirs...

Clubs de sports / Office du tourisme / Scouts...

Les partenaires citoyens...

Comités de quartiers / Propriétaires privés...



Partenaires quasi illimités selon les spécificités et les opportunités de la commune



D. Les étapes d'un PCDN

Phase I : Les acteurs

Groupe de base

Commune et premiers partenaires > Mise en place du partenariat

Ecologie

Cartographie de la commune selon le réseau écologique

Population

Sensibilisation



D. Les étapes d'un PCDN (suite)

Phase II : Les réseaux

Réseau humain

- Elargissement des partenaires
- Collaboration à l'inventaire
- Nouvelles synergies

Réseau écologique

- Cartographie des milieux naturels et inventaires
- Pistes et recommandations en faveur du réseau écologique

**Groupes
de travail**



D. Les étapes d'un PCDN (suite)

Phase III : Le programme d'actions

Groupe de travail

- Différentes thématiques
- Fiches projets
- Degrés d'action (court – moyen – long terme)

Comité de gestion

- Synthèse et cohérence des actions
- Stratégie générale pour le réseau écologique



D. Les étapes d'un PCDN (suite)

Phase IV : Le contrat

Première version du PCDN

- Etat des lieux
- Partenariats
- Stratégie
- Projets concrets

Consultation publique

Approbation conseil communal

Version définitive du PCDN

Signature par les partenaires du « Contrat communal de développement de la nature »



D. Les étapes d'un PCDN (suite)

Phase V : Concrétisation du PCDN

Programmation annuelle des projets

Sensibilisation continue des citoyens



E. Les projets d'un PCDN

Quelques classiques...

Les nichoirs



- Protection des colonies d'hirondelles
- Pose de nichoirs oiseaux
- Sensibilisation du public



- Confection d'abris pour insectes
- Pose et suivi des abris
- Sensibilisation

Les mares



- Creusement et aménagement de mares
- Recensement des mares existantes
- Suivis de la flore et de la faune
- Gestion et entretien des mares
- Sensibilisation (écoles...)

Les prés fleuris



- Fauche tardive des bords de routes
- Soutien de projets scolaires, d'entreprises...
- Restriction des espèces exotiques
- Sensibilisation

Les haies et les plantations



- Entretien écologique des haies
- Plantation de haies indigènes
- Restauration du bocage
- Soutien de projets scolaires, d'entreprises
- Sensibilisation (agriculteurs)

Les vergers



- Etat des lieux et restauration des vergers existants
- Entretien écologique
- Création de vergers conservatoires
- Production et vente de produits artisanaux
- Soutien de projets scolaires, d'entreprises...
- Sensibilisation (agriculteurs)

Les gestion des milieux naturels



- Participation à des gestion dans des réserves
- Création d'espaces protégés (réserves, refuges...)
- Soutien d'associations de protection de l'environnement (Régionales Natagora)
- Sensibilisation

E. Les projets d'un PCDN (suite)

Encore quelques idées...

Forêts	Friches	Rivières et zones humides / Fonds de vallée	Espaces verts	Zonings industriels / Aménagements de zonings
Tourisme vert	Sentiers nature / Chemins vicinaux	Information, sensibilisation / Éducation / Promotion du PCDN	Paysage - Urbanisme - Milieux ruraux / Esthétique, zones d'intérêt paysager	Milieus bâtis
Agriculture / Dialoguer avec les agriculteurs	Jardins au naturel/ Parcs,...	Combles et clochers, bords de routes	Batraciens	Saules têtards
Chiroptères	Géologie	Terrils	Petites propriétés privées	...

F. Sensibilisation et Education

Quelques canaux pour communiquer

Pour informer, motiver et en final impliquer les citoyens !

Radios locales	TV locales	Journaux locaux	Conférences / Exposés	Fêtes locales
Panneaux informatifs	Expositions	Folder / Toute boîte	Newsletter / Internet	Bulletin communal
PCDN-News / Journal du PCDN	Activités de terrains (balades guidées...)	Animations dans les écoles	Concours	...

2. Les contrats de rivière

A. Un contrat de rivière, c'est quoi ?

*Le **contrat de rivière** consiste à mettre autour d'une même table, tous les acteurs de la vallée en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, socioéconomique, associatif, scientifique...*

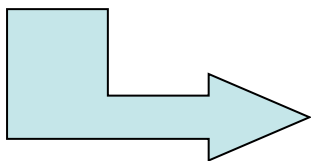
[Pour plus d'infos](#)



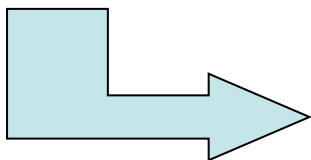
http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere/

B. Un contrat de rivière, une réglementation, un financement...

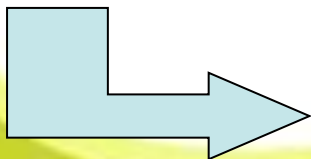
*Le **contrat de rivière** est structuré par une circulaire (dernière version – 20 mars 2001) qui définit les conditions d'acceptabilité, les modalités d'élaboration des Contrats et les modalités de financements.*



Le budget régional affecté au contrat de rivière est réservé à la mise en œuvre de la convention d'étude et à la gestion, l'évaluation et la mise à jour, par le comité de rivière, de la phase d'exécution des engagements du contrat. **C'est donc à chaque signataire de prévoir Les budgets nécessaires à la réalisation des actions.**

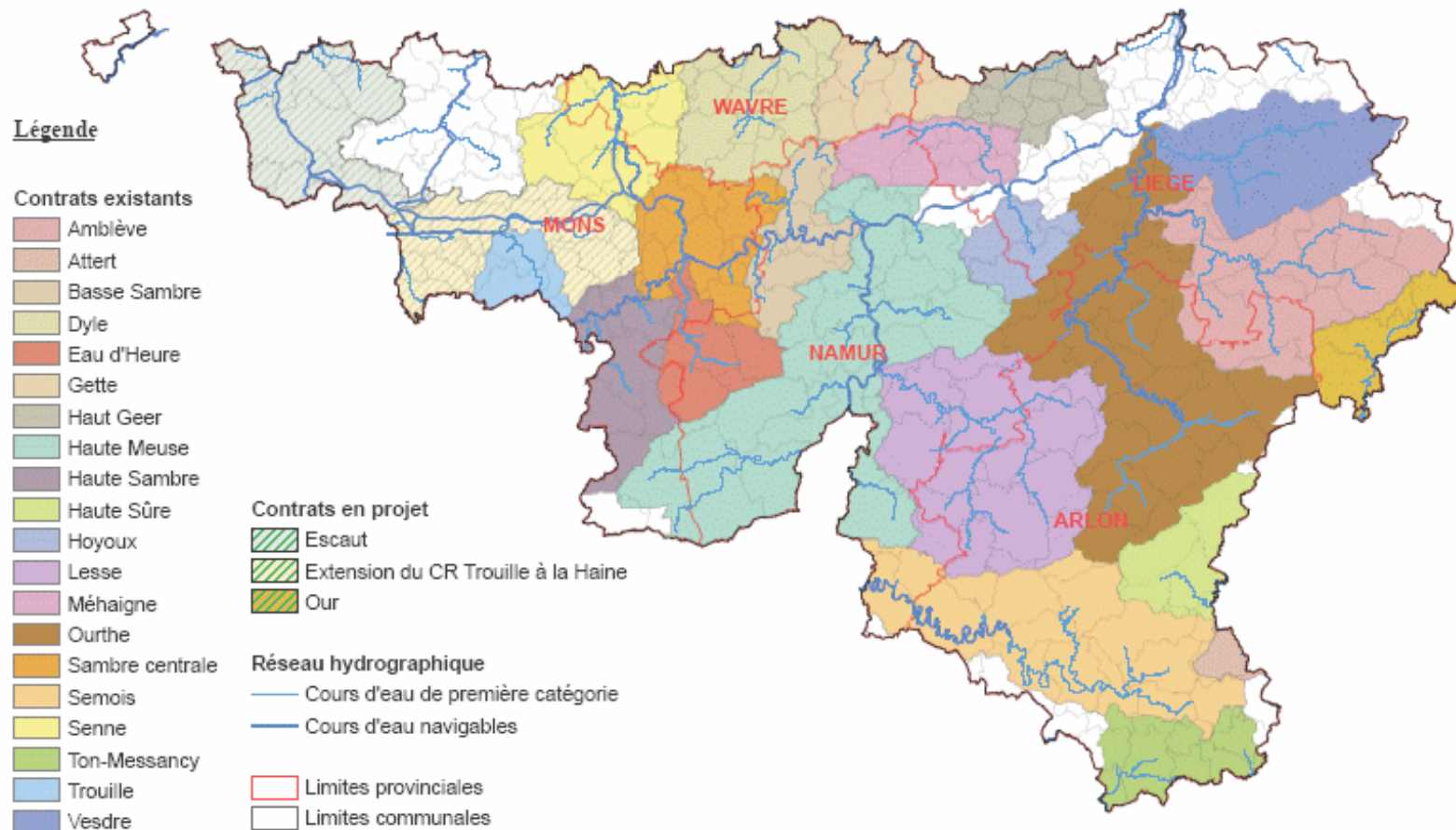


L'intervention régionale est octroyée pour des périodes successives de trois ans, limitée à une période maximale de douze ans et subordonnée à la participation des communes et provinces.



Un contrat rivière n'a pas force de loi. C'est un engagement moral et volontaire !

C. Où en est-on aujourd'hui ?



20 contrats de rivière en cours et 3 en cour d'élaboration

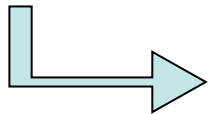
D. Marche à suivre...

Etape 1 : L'initiation



Qui est l'initiateur ?

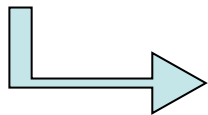
Toute personne privée ou publique désireuse de développer des solutions pour protéger le bassin versant



Souvent des communes ou associations

Le dossier préparatoire

Rassemble les premiers éléments pour définir le périmètre du futur contrat

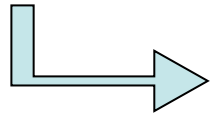


Quelques éléments du dossier :

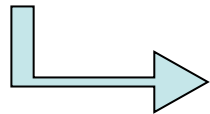
- × *présentation de l'initiateur*
- × *zone couverte par le projet (liste des communes intégrées)*
- × *étude bibliographique*
- × *situation du réseau hydrographique (contraintes, problèmes...)*
- × *nature et résultats des consultations déjà engagées*
- × *définition des objectifs et intérêts locaux...*

D. Marche à suivre... (suite)

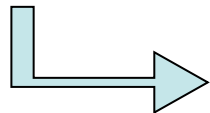
Etape 1 : L'initiation



Le dossier est introduit par les Communes, avec le concours de l'initiateur, auprès de la Division de l'Eau de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement.



Le financement de cette première phase n'est pas prévu par la circulaire. Les sources de financement varient d'un projet à l'autre : Communes - Provinces - RW - Associations



En fin de dossier préparatoire, les communes se trouvent confrontées à leur engagement financier. Deux modes de financement sont généralement retenus : l'un forfaitaire, en fonction du nombre de communes concernées et des besoins nécessaires, l'autre établi au prorata du nombre d'habitants.



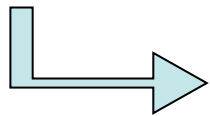
D. Marche à suivre... (suite)

Etape 1 : L'initiation

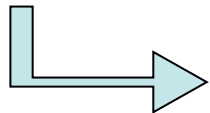
Le projet de convention d'étude

Quelques éléments du projet de convention :

- × *désignation de l'auteur et de ses missions*
- × *méthodologie*
- × *programme et planning du contrat*
- × *composition du comité*
- × *prévisions budgétaires...*



L'auteur de projet = une cellule de coordination rattachée à une institution en place (commune...) ou à une asbl créée pour la cause et financée en partie par la Région wallonne



L'auteur de projet sera actif avant – pendant et après la convention d'étude



D. Marche à suivre... (suite)

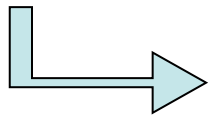


Etape 2 : Approbation de la convention d'étude

Approbation par le ministre du projet de convention d'étude sur avis de la Commission des Eaux.

Etape 3 : L'exécution de la convention d'étude

Mise sur pied du comité de rivière (ROI – Président) dans un délai de 60 jours



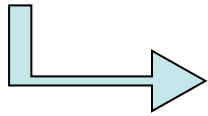
Missions de la convention d'étude:

- × ***poursuite de l'acquisition des données relatives au bassin (inventaires, nuisances, opportunités...)***
- × ***définition d'une charte reprenant les problèmes et les objectifs de gestion***
- × ***élaboration d'un programme d'actions (planning, budget, actions...)***
- × ***définition d'une campagne de sensibilisation***

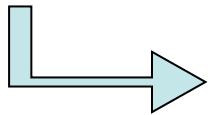
Elaboration d'un projet de Contrat de Rivière

D. Marche à suivre... (suite)

Etape 3 : L'exécution de la convention d'étude

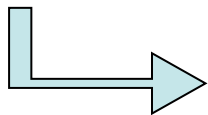


Le comité de rivière se réunit 2 à 3 fois par an et participe aux missions de la cellule de coordination



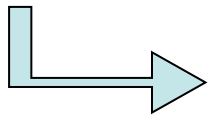
Financé par la Région wallonne, les communes, la province et autres partenaires possibles

Etape 4 : Signature du contrat de rivière

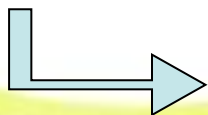


Par l'ensemble des acteurs publics et privés

Etape 5 : Exécution des engagements



Suivi et coordination par le comité de rivière

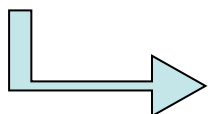


Rapport annuel d'exécution du contrat (Qu'est qui va et ne va pas ?)

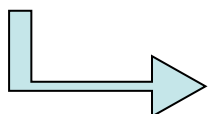


D. Marche à suivre... (suite)

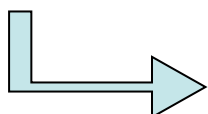
Etape 6 : Mise à jour et évaluation



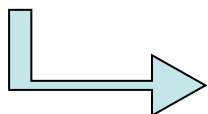
Tous les trois ans par le comité et l'Administration



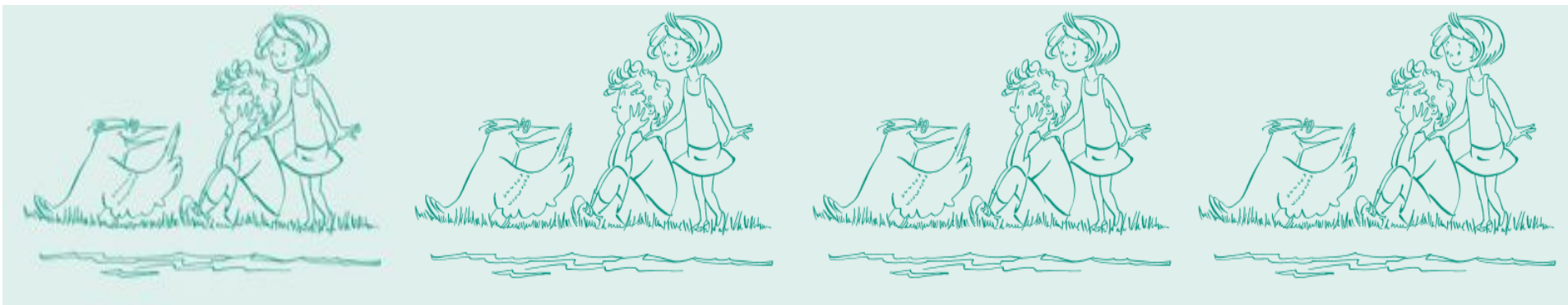
Nouveaux partenaires à inclure dans le contrat de rivière



Actions initialement prévues à modifier ou adaptées



Nouvelles actions programmées



E. Domaines d'activités



Gestion des inondations



**Qualité des eaux de surface
et souterraines**



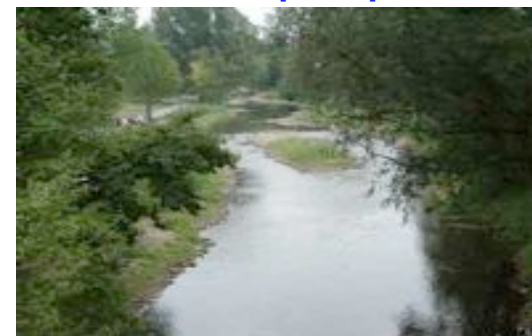
**Protection du paysage et
des milieux aquatiques**



**Activités économiques
par rapport à l'eau**



**Aménagement du territoire
dans la vallée**



**Restauration des cours
d'eau et gestion concertée**



Forêt et agriculture



Tourisme et loisir



Education et sensibilisation

F. Projets pour la biodiversité au sein des contrats de rivière

Les plantes invasives



- Cartographie des cours d'eau
- Gestion (arrachage, fauche...)
- Sensibilisation du public

Opération Rivière Propre



- Ramassage des déchets (berges)
- Information du public
- Brochures
- Sensibilisation (écoles, scouts...)

F. Projets pour la biodiversité au sein des contrats de rivière (suite)

Protection des espèces et des milieux



- Protection des hirondelles de rivage
- Soutien au programme de reproduction des saumons
- Acquisition et gestion de zones naturelles
- Renaturalisation des berges
- Pose de niochirs
- Sensibilisation (balades nature...)

Etudes et inventaires



- Analyse de la qualité de cour d'eau
- Cartographie des embâcles
- Etat des lieux des mares
- Recensement de populations animales
- Encadrement de mémoires



3. Des projets européens

3.1. Projets Interreg



A. Un projet Interreg, c'est quoi ?

Un Interreg, c'est... l'initiative communautaire du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne.

L'objectif est de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en promouvant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ainsi que le développement équilibré du territoire.

[Pour plus d'infos](#)



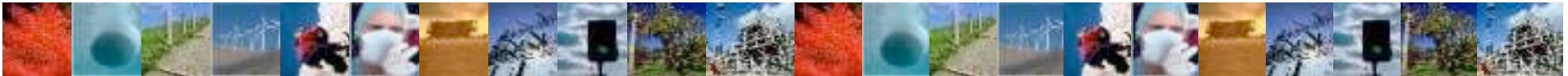
<http://www.interreg-fwf.org/>

<http://www.interregemr.info/>

B. Axes d'actions des Interreg

1. Stimuler le rapprochement des populations et le développement des services transfrontaliers. Comment ?

- x/ Améliorer la vie des populations*
- x/ Favoriser l'intégration du marché du travail*
- x/ Contribuer au rapprochement des acteurs économiques*



2. Favoriser le développement durable et la valorisation des territoires transfrontaliers. Comment ?



Développer les synergies entre environnement, tourisme, culture et développement rural

- x/ Développer une gestion concertées de l'environnement*
- x/ Valoriser le potentiel touristique et culturel du territoire transfrontalier*
- x/ Soutenir les initiatives rurales liées au développement durable*
- x/ Contribuer à la structuration du territoire transfrontalier*

C. Régions concernées en Wallonie

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen



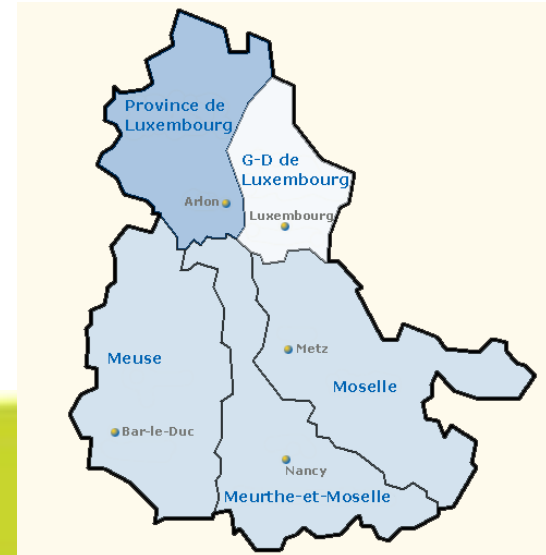
Espace transfrontalier



Eurégio Meuse - Rhin



Interreg WLL



D. Appel à candidature

Pour déposer un appel à candidature... procédure longue et complexe !

Quelques consignes de base à respecter :

- 1. un projet déposé par un minimum de deux opérateurs (ex. un français et un wallon), voire trois opérateurs (ex. un français, un wallon et un flamand) pour des projets tripartites se développant sur tout ou partie des trois territoires concernés (ex. France, Wallonie ou Flandre)**
- 2. pour être éligible, un projet doit avoir une plus-value transfrontalière**
- 3. le projet doit s'inscrire dans la zone éligible du Programme**
- 4. l'intervention financière du Programme INTERREG est limitée à 40 %, voire 50 % dans certains cas**



E. Quelques projets

Pays des Terrils



- Eurégio Meuse-Rhin (2005 – 2008)
- Coordination St-Nicolas
- 12 partenaires (communes – asbl)
- 17 sites (terrils et haldes)
- Valorisation écotouristique
- Inventaires biodiversité / Plan de gestion / Réserve naturelle
- Aménagements touristiques de sites (panneaux, modules, rénovation de bâtiments...)

Montagne St-Pierre, entre Geer et Meuse



- Eurégio Meuse-Rhin (2002 – 2007)
- Coordination Regionaal Landschap Haspengouw en Voeren Vzw (Haselt)
- 30 projets – 2,5 millions d'euros
- Piste cyclable « La Haute Froidmont »
- Aménagement de musées
- Réhabilitation de paysages (pâturage des pelouses calcaire...)
- Développement du réseau pédestre (120 km) et cycliste (80 km)



3. Des projets européens

3.2. Projets LIFE-Nature



A. Un projet LIFE-Nature, c'est quoi ?

Un LIFE-Nature, c'est... un projet financé par l'Europe afin de développer des programmes de restauration et de protection des milieux et d'espèces menacés sur le territoire européen.

Depuis 1992, 2750 projets cofinancés pour un montant total de 1,35 billion d'euros.

Pour plus d'infos



<http://ec.europa.eu/environment/life/>

B. Activités principales en Wallonie

1. Les milieux naturels

x/ Cartographies

x/ Inventaires et suivis biologiques

x/ Chantiers de restauration (pâturage, déboisement...)

x/ Achat et création de réserves naturelles

x/ Partenariat avec les propriétaires (agriculteurs...)

x/ Sensibilisation et éducation

2. Les espèces

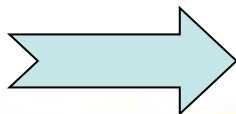
x/ Inventaires et suivis

x/ Élevage et réintroduction

x/ Protection de sites sensibles (achat, gestion, restauration...)

x/ Sensibilisation et éducation

Projets coordonnés généralement par des organismes professionnels (asbl, DNF...) en partenariat avec des communes, propriétaires terriens, agriculteurs...



C. Exemples de projets LIFE-Nature gérés par Natagora

LIFE Moule perlière



- Période : 2002-2007
- Cartographie des dernières populations
- Cartographie des habitats rivulaires
- Elevage et réintroduction de moules et de truites
- Sensibilisation des agriculteurs et sylviculteurs
- Amélioration de la qualité des eaux
- Achat de terrains (réserves) et plan de gestion

LIFE Haute Meuse



- Période : 2002 – 2006
- Restauration de pelouses sèches calcaire (déboisement – pâturage)
- Achat de terrains (réserves)
- Plan de gestion
- Actions de sensibilisation du public



4. Des projets Natagora



4.1. Des réserves naturelles

A. Une réserve naturelle, c'est quoi ?

Une réserve naturelle, c'est... un site qui bénéficie d'une protection légale afin d'assurer la protection et la gestion écologique des milieux naturels et des espèces présentes. En Wallonie, on distingue les réserves naturelles domaniales (gérées par l'État) et les autres (gérées par une asbl comme Natagora, Ardenne&Gaume...).

[Pour plus d'infos](#)



www.natagora.be

B. Caractéristiques des réserves naturelles Natagora

- x/ Terrains propriétés de l'association, en location ou mis à disposition
- x/ Plan de gestion : définit les mesures à prendre pour maintenir ou restaurer les habitats naturels visés par la mise en réserve naturelle
- x/ Commission de gestion en charge d'un ensemble de réserves
- x/ Un conservateur par réserve (+ conservateurs adjoints)
- x/ Suivi scientifique de l'impact de la gestion : flore, faune



Deux objectifs majeurs :

- 1. Gestion et protection des milieux et des espèces*
- 2. Sensibilisation et éducation du public*

Aujourd'hui, chez Natagora...



150 Réserves naturelles > 4200 hectares

C. Les étapes pour créer une réserve naturelle

1. Focalisation sur les sites ayant une importance stratégique pour la protection des biotopes et des espèces

2. Négociations, acquisition de terrains (communes, agriculteurs...)

3. Constitution d'ensemble de parcelles et définition d'unités de gestion

4. Préparation de la demande d'agrément, introduite auprès du Ministre chargé de la conservation de la nature

- description des intérêts biologiques, scientifiques et culturels
- définition des objectifs de la gestion
- définition des modalités de gestion et de suivi

5. Agrément octroyé notamment sur avis du CSWCN





4. Des projets Natagora



4.2. Réseau Nature

A. Le Réseau Nature, c'est quoi ?

Le Réseau Nature, c'est... une mosaïque de sites dont la gestion reste entre les mains des propriétaires qui s'engagent moralement à appliquer une série de mesures en faveur de la biodiversité sur les conseils de Natagora.

Le Réseau reprend ainsi une multitude de milieux allant du jardin en ville jusqu'au teruil en passant par les vergers, les champs, les pelouses calcaires, les étangs, les prairies...

[Pour plus d'infos](#)



www.natagora.be

[Pascal Hauteclair \(0486.27.46.44\)](mailto:pascal.hauteclair@natagora.be)

pascal.hauteclair@natagora.be

B. Avantages du Réseau Nature pour une commune

- 1. Peu contraignant car pas de valeur légale (engagement moral)**
- 2. Convention à durée limitée renouvelable**
- 3. Conciliation entre la biodiversité et les activités humaines (loisirs, exploitations économiques...)**
- 4. Reconnaissance (label) des efforts faits par une commune par la plus importante asbl de conservation de la nature en Wallonie**
- 5. Reconnaissance de la valeur biologique des milieux participant au réseau écologique régional**



Concept destiné aux communes qui ont la réelle volonté de développer des mesures pour la biodiversité sur des sites non éligibles en réserves naturelles (qualité insuffisante des milieux / occupations du sol incompatibles / taille insuffisante...)

C. Les engagements

De Natagora



Le minimum

1. Cahiers de gestion
2. Site internet dynamique (forum...)
3. Label
4. Promotion du Réseau Nature
5. Expertise de terrain et suivis personnalisés (tarif à définir)

Le plus éventuels

- Journée Réseau Nature
- Newsletter
- Parrainage...

Des particuliers



Le minimum

1. Signer la charte Réseau Nature
2. Apposer le label Réseau Nature
3. Appliquer les engagements pour lesquels le particulier s'est engagé moralement (en fonction de ses moyens, de son temps...)

Attention

Natagora définira une méthode de suivi pour évaluer le respect des engagements. En cas de mauvaise conduite, Natagora se donne la liberté d'exclure le particulier du Réseau Nature



natagora



Merci de votre attention

